

## COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du JEUDI 28 novembre 2019 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, René ROUDIL, Danièle EVESQUE, Thierry BALAZUC, Colette SUCHET, Martine BOYAC, Christiane CORNUT.

Absent : Franck JOUFFRE.

Absents excusés : Christelle PEIS, David AUZAS, Jean-Louis JOUVE, Sandrine GENEST

Procurations : Sandrine GENEST à Colette SUCHET

Secrétaire de séance : Michel PIALAT

### ORDRE DU JOUR :

- |                                               |                                   |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------|
| 1-Emprunt                                     |                                   |
| 2-Indice de Qualité des Comptes Locaux 2018   | 6-Régies de recettes et d'avances |
| 3-Décisions modificatives                     | 7-Loyers ancienne crèche          |
| 4-Vente de terrains quartier Veyras           | 8-PUP Lafarge                     |
| 5-Rapport des Archives départementales - RGPD | 9-Questions diverses              |

Le Maire explique qu'une erreur s'est glissée dans le compte rendu de la séance du conseil du 26 septembre 2019 concernant le tarif de la cantine. En effet, avec l'augmentation de 3% du fournisseur qui est répercutée sur le prix de vente, le tarif de la cantine passe à 3.70 €, et non pas 3.60 € comme indiqué dans le compte rendu.

#### Emprunt

Le Conseil décide de recourir à un emprunt de 100 000 € à taux fixe de 0.91 % sur 15 ans auprès de La Banque Postale pour financer des travaux de voirie et une partie du terrain multi sports.

#### Indice de Qualité des Comptes Locaux 2018

Depuis plusieurs années, les collectivités sont notées sur la qualité de leur compte selon une grille comportant plusieurs critères. Pour l'exercice 2018, Lachapelle a obtenu la note de 20.40 sur 20. « Les résultats 2018 (20,4) de votre collectivité sont excellents », telles sont les conclusions du comptable responsable du Centre des Finances Publiques de Aubenas. Le Conseil municipal félicite la gestion de sa secrétaire sur les objectifs réalisés et l'ensemble des agents et élus responsables de leur budget. Oui ! Lachapelle a obtenu la meilleure appréciation.

#### Décisions modificatives

Afin d'intégrer les opérations d'ordre (travaux en régie et opérations patrimoniales) et pour budgétiser de nouvelles dépenses liées aux travaux de voirie et de nouvelles recettes (subventions notifiées et emprunt), le Conseil procède à des décisions modificatives à hauteur de 144 090 €, répartis pour 13 139 € en fonctionnement et 130 951 € en investissement. Les opérations d'ordre s'élèvent à 17 951 € et les opérations réelles à 126 139 €.

#### Vente de terrains quartier Veyras

Le Maire rappelle la demande de location concernant des terrains à Veyras pour un projet d'activité de location de vélos électriques et d'animation. Après rencontre avec les intéressés, ces derniers souhaiteraient acheter les terrains. Le Conseil municipal, considérant que le projet n'est pas suffisamment abouti notamment en matière d'urbanisme et que le syndicat Tout'enbus recherche une aire de co-voiturage à l'entrée Sud de la commune pour développer les navettes depuis Lachapelle, décide de ne pas louer ni vendre les terrains pour l'instant. Les terrains en question ne peuvent pas être notamment destinés à une aire de loisirs ou de commerce.

#### Rapport des Archives départementales - RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose la mise en conformité des archives communales avec la réglementation. A titre de conseil les Archives départementales ont été sollicitées. Au cours de la visite, l'état sanitaire dégradé des archives d'Ancien Régime, documents uniques et précieux, a été constaté. Le code du patrimoine prévoyant pour les communes de moins de 2 000 habitants le dépôt des archives communales aux Archives départementales, le Conseil décide de remettre les archives communales d'Ancien Régime aux Archives départementales de l'Ardèche afin de les protéger. En effet ces dernières assureront leur conservation, mais aussi leur classement et leur communication aux chercheurs. Le Conseil précise que ces archives communales restent toujours propriété de la Commune et qu'un cahier de délibérations des habitants ainsi qu'un registre paroissial du XVIIe siècle ont déjà été déposés aux Archives départementales de l'Ardèche.

#### Régies de recettes et d'avances

Dans le cadre de la dématérialisation comptable de nouvelles formalités doivent être mises en place pour assurer la pérennité des 2 régies installées en mairie. Considérant le faible montant des sommes encaissées par la régie de recettes, le fonctionnement peu important de la régie d'avances, et parce que la mise en place et l'application de la dématérialisation

comptable n'apparaissent pas adéquates à ces régies du fait de leur faible volume, le Maire est chargé de les supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Loyers ancienne crèche**

Considérant les prix du marché, les loyers pratiqués pour les locations des bureaux aménagés dans l'ancienne crèche, leurs augmentations liées aux révisions annuelles et les revenus figurant au budget, le Conseil décide de geler les révisions annuelles de ces loyers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée de 2 ans. Les loyers à encaisser restent fixés au montant actualisé en 2019.

Le Maire fait part de sa rencontre avec le Directeur général d'Ardèche Habitat relative à la réhabilitation de l'ancien presbytère et de l'ancienne mairie. Ardèche Habitat propose de prendre en charge la maîtrise d'œuvre de l'opération ainsi que la gestion des locations moyennant un pourcentage de 4% sur les loyers. La Commune, qui reste propriétaire des locaux, financerait les travaux subventionnés et percevrait les loyers. Le Conseil donne un accord de principe à cette proposition dans l'attente de sa validation définitive.

### **PUP Lafarge**

Le Maire est autorisé à signer une convention PUP d'un montant estimatif de 3 000 €, convention relative à des travaux d'adduction d'eau potable pour 2 maisons au quartier Lafarge.

### **Questions diverses**

Suite aux dépôts sauvages d'ordures ménagères de cet été, un courrier a été adressé au Président de la CC des Gorges de l'Ardèche. En effet l'installation sur le territoire de cette communauté de communes de containers fermés à clé a accentué ce phénomène.

La Commune s'associe à l'élan de solidarité national en faveur de la commune du Teil et le Conseil décide de lui allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le Conseil adopte le protocole de gestion urbaine et sociale qui permet de déterminer les solutions à mettre en œuvre afin de résoudre les situations problématiques de sédentarisation des gens du voyage.

Le Conseil ne vote pas la convention financière avec le Palabre, la commune accueillant régulièrement et gratuitement l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) itinérant.

Le carrefour chemin du Gay-chemin des Faysses pose des problèmes de sécurité aux riverains qui empruntent ce croisement pour s'engager sur la voie conduisant au rond-point Nord. Une démarche est engagée auprès de la CCBA, responsable de l'entretien de cette voie intercommunale desservant également la commune de Fons, pour résoudre le problème de vitesse des véhicules arrivant d'Aubenas, malgré la signalétique de limitation existante.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le commissaire enquêteur a tenu 2 permanences pour l'accueil des pétitionnaires. Le 4 décembre sera la dernière où vous pourrez le rencontrer.

L'avancée de l'étude sur l'avenir commercial du bassin d'Aubenas limite pour 20 ans à 5 ha un développement sur Aubenas et St Etienne de Fontbellon, en plus de la relance du Centre Bourg et des commerces en centre-ville. Les autres communes n'auront aucune autre possibilité au-delà de 300 m<sup>2</sup>.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

A Lachapelle sous Aubenas, le 03 décembre 2019

Le Maire,  
Roland CHAMBON

